

Présentation de la démarche et des documents mis à la consultation



Déroulé de la présentation

→ Vous avez dit Plan Climat ? L'essentiel en 10 minutes !!

- *qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?*
- *Pourquoi un Plan Climat ?*
- *Comment se construit un Plan Climat ?*

→ Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

- *la mise en place d'instances de travail spécifiques*
- *les principaux enseignements du diagnostic de territoire*
- *l'identification d'une stratégie pour lutter et s'adapter au changement climatique*
- *la définition d'un programme d'actions*
- *le contenu du programme d'actions*
- *les objectifs du programme d'actions*
- *présentation de quelques actions du plan climat*

→ Les documents mis à la consultation



Vous avez dit Plan Climat ? L'essentiel en 10 minutes

→ Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

C'est une **liste d'actions** qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie tout en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Des **objectifs réglementaires** fixés notamment fixés par la loi énergie climat de 2019 sont à atteindre à différents horizons de temps:

Emissions de gaz à effet de serre	Consommation d'énergie	Energies renouvelables
<ul style="list-style-type: none">- Réduction de 40% des émissions en 2030 par rapport à 1990- Division par 6 (au moins) en 2050 par rapport à 1990- Neutralité carbone en 2050	<ul style="list-style-type: none">- Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2012- Réduction de 50% en 2050 par rapport à 2012	<ul style="list-style-type: none">- Part de 33% en 2030



Vous avez dit Plan Climat ? L'essentiel en 10 minutes

→ Pourquoi un Plan Climat ?

Pour **participer localement à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique** et permettre au territoire de BOURGES PLUS de **s'adapter aux conséquences** déjà visibles.

→ Comment se construit un Plan Climat ?

Trois phases principales se succèdent:

- **la réalisation d'un diagnostic** pour avoir une vision plus précise du territoire en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables;
- **l'identification d'une stratégie** pour prioriser les enjeux locaux et définir les grands axes sur lesquels le territoire va devoir travailler;
- **la définition d'un programme d'actions** pour les 6 années à venir qui traduit concrètement la stratégie.



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

- La **mise en place d'instances de travail spécifiques** pour associer les acteurs et partenaires locaux (les communes, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat, l'Etat, la région Centre-Val de Loire, l'ADEME Centre-Val de Loire, le conseil de développement de Bourges Plus, Le PETR Centre-Cher, des associations etc.)



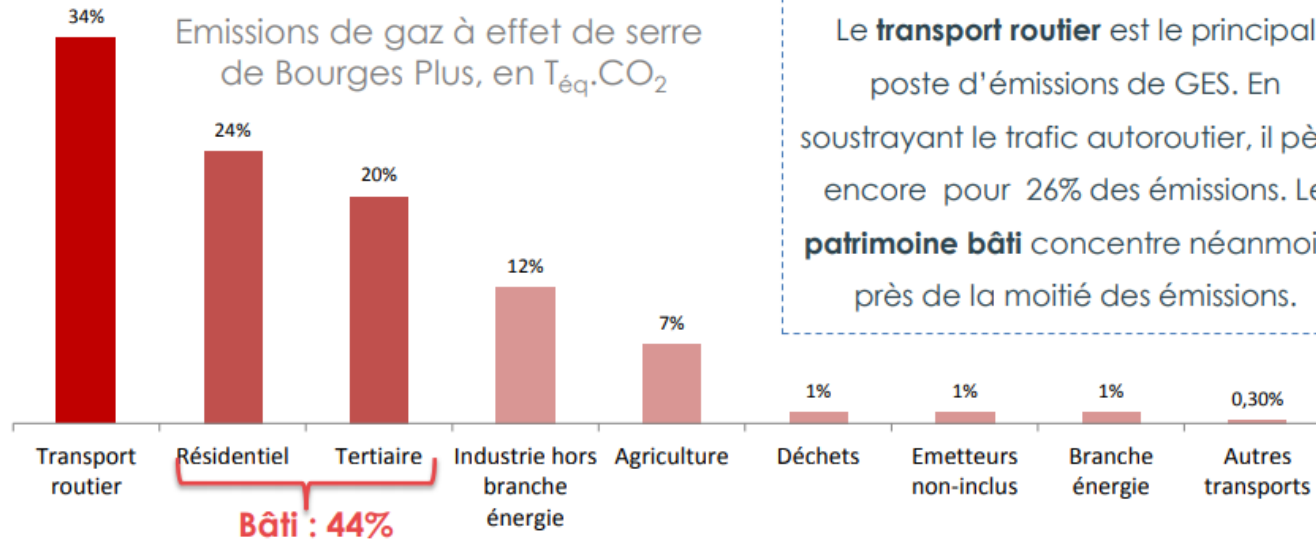
Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Les principaux enseignements du diagnostic de territoire

/ Les émissions de gaz à effet de serre

De quoi parle-t-on ?

Une quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), responsables du changement climatique, sur notre territoire.



Le **transport routier** est le principal poste d'émissions de GES. En soustrayant le trafic autoroutier, il pèse encore pour 26% des émissions. Le **patrimoine bâti** concentre néanmoins près de la moitié des émissions.

Au total, 448 $kt_{\text{éq}} \text{CO}_2$ par an, soit **4,57 $t_{\text{éq}} \text{CO}_2$ par habitant** (moyenne fr. : 7,5 $t_{\text{éq}} \text{CO}_2$)

86% des émissions sont d'origine énergétique, c'est-à-dire liées à la **production** ou **consommation d'énergie fossile**. Les émissions non-énergétiques sont issues des cultures, de l'élevage, des déchets et des gaz fluorés industriels.



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Les principaux enseignements du diagnostic de territoire

/ Les consommations énergétiques

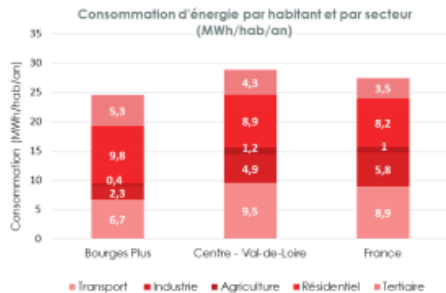
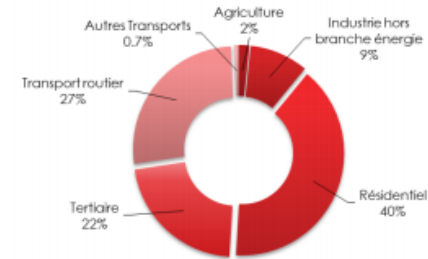
De quoi parle-t-on ?

Une quantification des consommations d'énergie par tous les acteurs du territoire

2392 GWh, soit 24,5 MWh/habitant (moyenne fr. : 27,4)

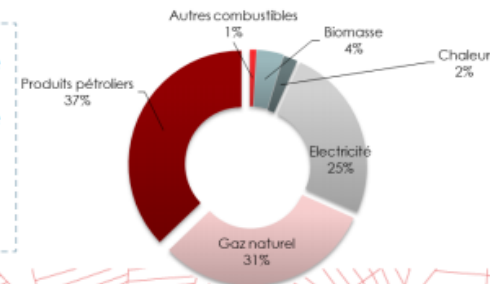
90% des consommations énergétiques proviennent de trois secteurs : Résidentiel, Transport routier et Tertiaire.

Répartition des consommations d'énergie de Bourges Plus par secteur d'activité



La consommation énergétique par habitant est **inférieure de 10% aux moyennes françaises**, mais le territoire consomme plus d'énergie dans le **bâtiment** qu'au niveau régional et national.

Répartition des consommations de Bourges Plus par type d'énergie



Les **produits pétroliers** constituent le premier poste énergétique et sont consommés dans le transport et le tertiaire. **L'électricité** et le **gaz naturel** sont consommés en majorité dans le secteur résidentiel.



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Les principaux enseignements du diagnostic de territoire

/ Les productions d'énergies renouvelables

De quoi parle-t-on ?

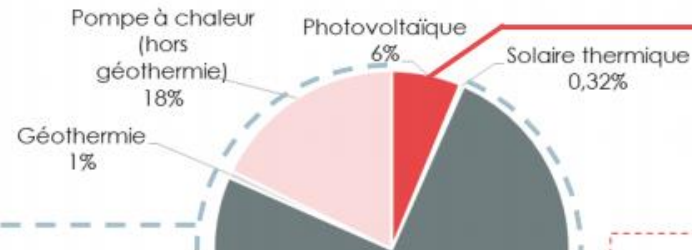
Un état des lieux de la puissance installée en énergies renouvelables

123 GWh /an , soit **1,2 MWh/habitant**.

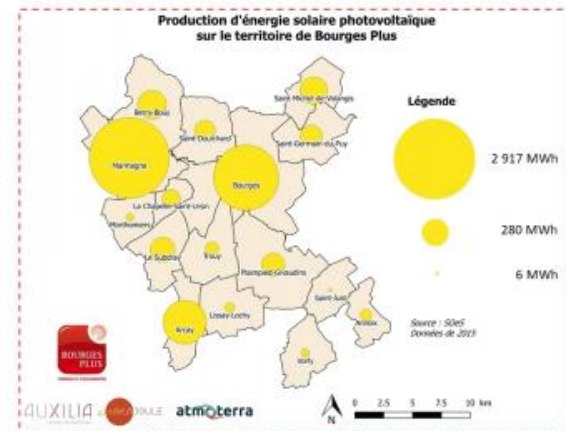
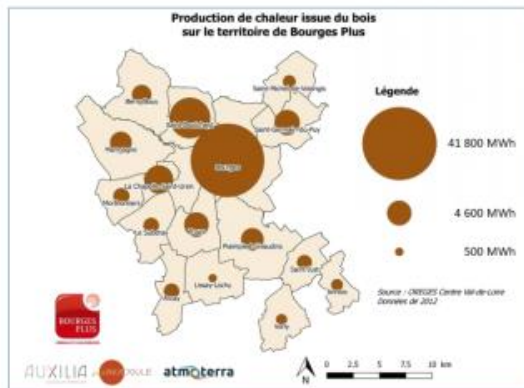
Taux de couverture : **5% des besoins énergétiques** du territoire.

Chaleur renouvelable :
94% des productions d'énergie renouvelable

Répartition de la production d'énergie renouvelable par énergie



Electricité renouvelable :
6% des productions d'énergie renouvelable
Uniquement du solaire photovoltaïque





Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Les principaux enseignements du diagnostic de territoire

/ La facture énergétique territoriale

De quoi parle-t-on ?

Une balance commerciale énergétique établie à partir de la comptabilisation des consommations énergétiques importées et des productions locales d'NER

183M€ par an, soit **1867€/an/hab.**

4% du PIB du territoire.

7,3 M€

Production
d'énergie
renouvelable

Chaleur ENR : 6,5 M€
Electricité ENR : 0,8 M€
Carburants ENR : 0 €

5% de l'énergie
consommée sur le
territoire **est produite
localement**,
ce qui permet de «
conserver » sur le
territoire **7.3 millions
d'euros annuels.**



190 M€

Importations d'énergie

Chaleur : 50 M€
Electricité : 86 M€
Carburants : 53 M€

**95% de l'énergie
consommée sur le
territoire est importée.**



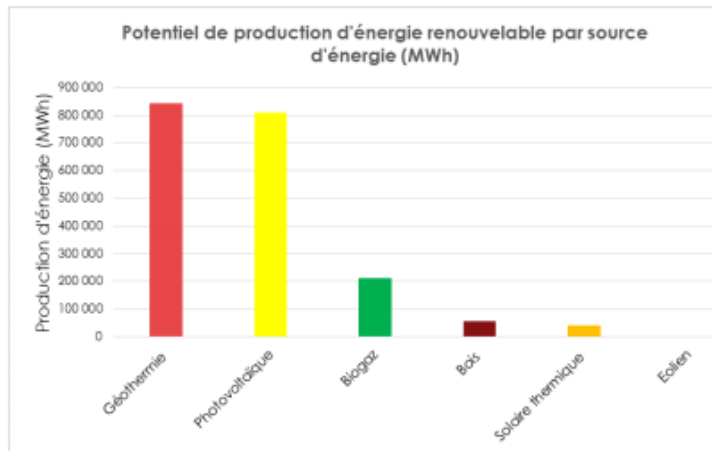
Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Les principaux enseignements du diagnostic de territoire

/ Les potentiels de production d'énergie renouvelable

De quoi parle-t-on ?

Une estimation du potentiel global de productions d'énergie renouvelable, sans rupture technologique ni évolution de la réglementation.



Potentiel : **1960 GWh d'énergie renouvelable.**

85% de ce potentiel provient de la **géothermie** et du **solaire photovoltaïque.**

Potentiel géothermique

(sur nappe et sur sonde) :

- 843 GWh
- Bourges et St. Doulchard

Potentiel de biogaz :

- 210 GWh
- Intrants issus à 90% des résidus de culture

Potentiel photovoltaïque :

- 810 GWh
- Toitures propices (206 ha)
- Ombrières sur parking des bâtiments commerciaux (26 ha)
- Centrales au sol autour de l'aéroport et sur les sites pollués (215 ha)

Les autres ENR présentent des potentiels faibles (**bois** : 56 GWh, **solaire thermique**: 40 GWh, **éolien** impossible dans les conditions actuelles).



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ L'identification d'une stratégie pour lutter et s'adapter au changement climatique

Le séminaire stratégique avec les élus

1^{er} niveau

« Quel avenir climatique et énergétique pour notre territoire ? »



OBJECTIFS

- Se projeter ensemble dans un territoire idéal à horizon 2040
- Partager nos visions et identifier les grands domaines d'action prioritaires
- Formuler des « **défis** » stratégiques pour faire émerger le territoire rêvé



Du rêve éveillé...



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ L'identification d'une stratégie pour lutter et s'adapter au changement climatique

ENVIRONNEMENT ■ Un atelier citoyen aura lieu mercredi 21 février

Un appel à idées pour le climat

Les habitants de l'agglomération de Bourges sont invités à participer à un atelier citoyen le mercredi 21 février. Objectif : recueillir de bonnes idées pour mettre en œuvre le plan climat.

Benoit Morin
benoit.morin@centrefrance.com

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'agglomération de Bourges prépare un plan climat. Pour cela, elle fait appel à la population : mobilité, énergie, rénovation des logements, alimentation... Autant de thèmes qui pourront être abordés, mercredi 21 février, au cours d'un atelier citoyen.



ÉNERGIE. Les citoyens pourront donner leurs bonnes idées afin de bâtir le plan climat de l'agglomération de Bourges. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE PARA

« Nous sommes à la recherche de bonnes idées »

« Nous sommes à la recherche de bonnes idées », insiste Anthony Frison, chargé de mission Plan climat à Bourges Plus. Depuis le début de l'année, l'agglomération s'est engagée dans ce plan climat pour mettre en œuvre la

transition énergétique. « La lutte contre le changement climatique, c'est l'affaire de tout le monde », insiste Anthony Frison.

Après les élus communautaires en octobre 2017, c'est donc au tour des citoyens de « montrer comment le changement climatique impacte leur quotidien, pour en connaître les enjeux stratégiques, poursuit Anthony

Frison. Comment, par exemple, seront produits les aliments que je vais consommer ? »

Au programme de l'atelier, les enjeux liés au changement climatique, à la pollution de l'air et à l'énergie. Un second temps sera réservé aux enjeux stratégiques : domaines d'actions et pistes d'actions prioritaires du point de vue des citoyens. « Nous sommes sur un atelier participatif, insiste

Anthony Frison. Nous attendons une mobilisation assez forte. » Ces ateliers permettront, d'ici la fin du premier semestre, de mettre en place la stratégie de lutte contre le changement climatique. ■

➔ **Pratique.** Atelier citoyen, mercredi 21 février de 19 h 30 à 21 heures, à Bourges. Gratuit. Inscriptions sur le site www.agglomeration-plus.fr ou par téléphone au 0909.897.730. Le lieu de l'atelier sera précisé lors de l'inscription.

L'atelier territorial avec les citoyens

... Au photo-langage



« En 2050, à quoi ressemblera notre vie quotidienne ? »



OBJECTIFS

- A partir d'un panel de photos, partager les enjeux perçus du territoire
- Identifier ensemble des actions pour répondre à ces enjeux
- Formuler des « rêves » pour l'avenir du territoire à partir de ces enjeux et idées d'actions



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ L'identification d'une stratégie pour lutter et s'adapter au changement climatique

Un travail **d'analyse croisée des défis formulés par les élus et des rêves formulés par les citoyens** a été réalisé avec les partenaires techniques.

A l'issue de cette phase de travail, le cadre stratégique identifié a été le suivant:





Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ La définition d'un programme d'actions

L'identification de la stratégie a permis de **conforter des politiques déjà mises en œuvre** (mobilité, amélioration énergétique de l'habitat etc.) mais a aussi identifié deux nouvelles thématiques : **l'alimentation locale** et **le développement des énergies renouvelables**.

Pour compléter la consolidation technique du programme d'actions, **plusieurs ateliers de travail** avec des acteurs spécialistes de ces thématiques et avec les élus ont été organisés.





Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Le contenu du programme d'actions

PCAET de BOURGES PLUS

5 axes d'interventions stratégiques
26 fiches-actions
90 opérations

Cadre
de vie

Energie

Mobilité
durable

Transition
agro-
écologique

Exemplarité



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges


→ Le contenu du programme d'actions

Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.....	14
OBJECTIF 1 : Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux	17
OBJECTIF 2 : Revitaliser les centres-bourgs et limiter le développement des périphéries commerciales	23
OBJECTIF 3 : Lutter contre la pollution lumineuse nocturne et visuelle	26
Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables	27
OBJECTIF 1 : Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique	29
OBJECTIF 2 : Rénover énergétiquement le bâti.....	33
OBJECTIF 3 : Inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours pour les constructions neuves	40
OBJECTIF 4 : Utiliser des matériaux de proximité et biosourcés pour les constructions et les rénovations	42
OBJECTIF 5 : Accompagner les particuliers et les entreprises pour stimuler le développement des énergies renouvelables.....	45
OBJECTIF 6 : Inciter les entreprises à consommer moins d'énergie	48
OBJECTIF 7 : Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches	50
OBJECTIF 8 : Développer les énergies renouvelables.....	54
Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire	59
OBJECTIF 1 : Développer l'usage du vélo	62
OBJECTIF 2 : Développer les services « voiture de demain » et articuler les alternatives à la voiture individuelle	67
OBJECTIF 3 : Adapter le territoire aux déplacements alternatifs	69
OBJECTIF 4 : Rénover et développer la mobilité ferroviaire et le frêt	72
Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée.....	73
OBJECTIF 1 : Accompagner la transition agro-écologique du territoire.....	76
OBJECTIF 2 : Structurer les filières alimentaires et de biomatériaux	81
OBJECTIF 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles	85
OBJECTIF 4 : Développer la production de biogaz en veillant à la compatibilité des systèmes de cultures avec les contraintes de disponibilité en eau	87
Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire.....	88
OBJECTIF 1 : Protéger et favoriser les milieux naturels du territoire en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires	90
OBJECTIF 2 : Travailler en équipe transversale pour intégrer les enjeux climat-air-énergie	92
OBJECTIF 3 : Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public	94
OBJECTIF 4 : Equiper les bâtiments publics avec des dispositifs de production d'énergies renouvelables	98
OBJECTIF 5 : Faire évoluer les pratiques de mobilité des agents de BOURGES PLUS et de la ville de Bourges.....	101
OBJECTIF 6 : Etre exemplaire sur la performance de l'éclairage public.....	103

Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Le contenu du programme d'actions

Fiche-action 1.1	
Axe stratégique	Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire
Objectif opérationnel 1 Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux	

Objectifs réglementaires concernés	Estimation des impacts	
	Adaptation aux changements climatiques : Non estimée	Amélioration de la qualité de l'air : non estimée
	Réduction de la consommation énergétique	Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Contexte et enjeux

La transition énergétique repose en partie sur des solutions techniques, mais nécessite surtout une adaptation de nos pratiques quotidiennes. Dès lors, comment se chauffer, se déplacer, se divertir, se nourrir, dans un contexte de lutte contre le dérèglement climatique ? De nombreuses actions illustrant cette évolution sont déjà à l'œuvre sur le territoire de BOURGES PLUS, qu'il convient de mettre en lumière pour montrer aux décideurs et au grand public tout l'intérêt de la transition énergétique, pour en accélérer la mise en œuvre. Malgré les efforts mobilisés, les dérèglements climatiques sont déjà en cours, il est donc également primordial de prendre des mesures pour comprendre les vulnérabilités du territoire et s'y adapter, afin de préserver la qualité de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.

N°	Intitulé de l'opération	Pilote	Partenaires	Calendrier de mise en œuvre	Cibles	Objectifs	Budget prévisionnel
1.1.1	Organiser le Printemps de l'Ecologie	BOURGES PLUS / ville de Bourges	Les communes, les associations, etc.	2020-2025	Décideurs et grand public	1 manifestation / an	18 000€ / an
1.1.2	Construire la politique d'adaptation au changement climatique de BOURGES PLUS	BOURGES PLUS	Les communes, Nature 18, les acteurs du territoire intéressés	2020-2025	Le territoire de BOURGES PLUS	Formalisation du programme d'actions	70 000€ TTC
1.1.3	Animer le projet « Objectif Climat 2030 »	Nature 18	Les communes, BOURGES PLUS	2020-2025	Les communes	Etat des lieux des vulnérabilités et leviers d'action	15 000€ / commune
1.1.4	Organiser des soirées débats et accompagner les initiatives en faveur de toute action de sensibilisation s'inscrivant dans les orientations du plan climat	BOURGES PLUS, les communes, les associations, le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges ...	BOURGES PLUS, les communes, les associations, le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges	2020-2025	Les citoyens	1 débat sur la transition énergétique par an	/
1.1.5	Surveiller l'évolution de la qualité de l'air	Lig'Air	BOURGES PLUS, Réseau national de surveillance aérobiologique	2020-2025	Décideurs et grand public	Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques à effets sanitaires	25 000€ TTC /an

Les indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Printemps de l'Ecologie organisés - Adoption d'un programme d'actions dédié à l'adaptation au changement climatique - Nombre de communes accompagnées dans le cadre du projet « objectif climat 2030 » - Nombre de débats et/ou d'initiatives accompagnées /an sur la transition énergétique - Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques à effets sanitaires - Quantité d'ordures ménagères résiduelles et assimilées collectée / an - Réalisation de l'étude « biodéchets »



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Le contenu du programme d'actions

Axe stratégique 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Objectif 1 : Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux

Deux leviers seront mobilisés :

- Promouvoir les actions locales qui illustrent concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique, et s'appuyer sur celles-ci pour développer des aspects pédagogiques ;
- Mobiliser les acteurs du territoire dans une démarche prospective autour de l'adaptation du territoire au changement climatique.

1.1.1 Organiser le Printemps de l'Ecologie

La ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération de Bourges co-organisent chaque année le Printemps de l'Ecologie, manifestation grand public destinée à valoriser les initiatives locales en faveur de l'écologie, et plus globalement en faveur du développement durable. Se déroulant lors de la semaine européenne du développement durable, cette manifestation permet :

- De montrer l'engagement du territoire et de ses acteurs (collectivités territoriales, entreprises, associations, collectifs citoyens ...) dans la transition écologique et énergétique ;
- De sensibiliser le grand public et les décideurs aux enjeux de développement durable actuels (climatique, énergétique, sanitaire, écologique, économiques, sociaux...).

Avec la mise en œuvre du plan climat, le Printemps de l'Ecologie devient une vitrine incontournable pour illustrer la mise en œuvre de la transition énergétique.

Les objectifs de l'opération

- Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et au développement durable ;
- Présenter des retours d'expériences positifs et facilement reproductibles.

1.1.2 Construire la politique d'adaptation au changement climatique de BOURGES PLUS

La lutte contre le dérèglement climatique repose sur deux volets : l'**atténuation** des émissions de gaz à effet de serre et l'**adaptation** du territoire aux conséquences du changement climatique. L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a permis d'aborder la problématique de l'adaptation du territoire au changement climatique mais s'est surtout concentrée sur l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consciente de l'importance de ce volet dans une lutte globale contre le changement climatique, la Communauté d'Agglomération de Bourges souhaite se donner le temps de définir une véritable politique en la matière, co-construite avec les acteurs du territoire, en lien étroit avec la politique de l'eau qu'elle entend mettre en place.

En effet, de nombreux acteurs spécialisés dans la gestion des risques sont présents localement (laboratoire de recherche, INSA, entreprises etc.) du fait de l'histoire industrielle et militaire du territoire Berruyer. Engager une dynamique partenariale avec ces acteurs, spécialisés dans la gestion du risque, autour du risque climatique sera un angle de travail à approfondir.

La construction de cette politique passera par les étapes clés suivantes :

- **Réaliser un diagnostic des effets locaux du changement climatique**
 - o Détermination de l'exposition du territoire aux évolutions climatiques observées ;
 - o Identification des futurs climatiques et des marges d'évolutions climatiques possibles ;



Le projet de plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Bourges

→ Les objectifs du programme d'actions



Une baisse de la consommation d'énergie finale

- * de -11 % entre 2012 et 2026
- * de - 20% entre 2012 et 2030
- * et de - 50 % en 2050

Objectif national : Diviser par 2 la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2012, avec une diminution de 20% en 2030



Une baisse des émissions de gaz à effet de serre

- * de -35% entre 2012 et 2026
- * de - 47% entre 2012 et 2030
- * et de - 84 % en 2050

Objectif national : Atteindre la neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6



Un développement des énergies renouvelables pour couvrir 33 % de la consommation d'énergie en 2030

- et de 66 % en 2050

Objectif national : couvrir 33 % de la consommation à l'horizon 2030



AXE 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Opération 1.1.5 : Surveiller l'évolution de la qualité de l'air

Pilote : association LIG'AIR

Partenaire : BOURGES PLUS

Objectif : Suivre les émissions de polluants à effet sanitaires

Les polluants atmosphériques à effet sanitaire sont nombreux dans notre environnement.

Trois polluants sont surveillés :

- les **oxydes d'azotes** émis lors de la combustion (chauffage, moteurs thermiques des véhicules etc.) ;
- les **particules PM10 et PM2,5** issues de toutes les combustions ;
- l'**ozone** produit dans l'atmosphère sous l'effet combiné du rayonnement solaire et de la présence d'autres polluants.

Au niveau de la communauté d'agglomération, deux stations fixes de mesures de la qualité de l'air suivent en continu les concentrations atmosphériques des polluants.

Une troisième station mesure les pollens émis sur le territoire.



Pour en savoir plus : <https://www.ligair.fr/>

Lig'Air vous communique les indices de la qualité de l'air de la région Centre-Val de Loire (produits suivant l'arrêté de l'indice ATMO du 10/07/2020)

	24/06/2021	25/06/2021	26/06/2021
Extrêmement mauvais			
Très mauvais			
Mauvais			
Dégradé			
Moyen			
Bon			
Polluant(s) responsable(s) des situations les plus polluées	PM2,5, O3	O3	O3

O3 : ozone / PM10 : particules en suspension de diamètre < 10 µm / PM2,5 : particules en suspension de diamètre < 2,5 µm / SO2 : dioxyde de soufre / NO2 : dioxyde d'azote



AXE 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Opération 1.2.3 : Revitaliser les centres villes et les centres bourgs

Pilotes : BOURGES PLUS / les communes

Partenaire : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental etc.

Objectifs : Améliorer les conditions de vie des habitants et rendre les centres bourgs, les centres villes et le cœur de l'agglomération plus attractif

La ville de Mehun sur Yèvre réalise un ambitieux projet de revitalisation de son centre-ville qui s'appuie sur plusieurs axes : amélioration des déplacements et de l'accès aux commerces (sécurisation des piétons), valorisation du patrimoine, promotion du tourisme et rénovation de l'habitat.

La ville de Bourges et la communauté d'agglomération de Bourges bénéficient du plan national Action Cœur de Ville qui repose sur plusieurs thématiques : habitat, développement économique, mobilité, mise en valeur d'espaces publics, équipements.

Ces actions de revitalisation doivent favoriser le maintien et l'implantation d'activités et de logements en cœur de ville, contribuant ainsi à limiter l'étalement urbain (rationalisation des déplacements et donc réduction des émissions de gaz à effet de serre associées, préservation des puits de carbone etc.)



Pour en savoir plus : <https://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/>
<https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/le-plan-action-coeur-de-ville->



AXE 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Opération 1.2.2 : Maîtriser le développement des zones commerciale de périphérie

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaire : les communes, PETR Centre-Cher

Objectif : Encourager les implantations commerciales dans les centres bourgs, les centres villes et les cœurs de quartier

Afin de faciliter le développement commercial dans les secteurs de centralité, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de BOURGES PLUS encadre le commerce de détail sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur deux grands principes :

- Une hiérarchisation des secteurs commerciaux pour y adapter la réglementation du commerce de détail ;
- L'absence de création de nouvelle zone commerciale en périphérie, ni d'extension des zones commerciales existantes.



Pour en savoir plus : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/qualite-de-vie-bien-etre/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal>



AXE 2: Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables

Opération 2.2.1 : Animer le dispositif ENERGIE'NOV

Opérations 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4 : Animer la politique d'amélioration de l'habitat privé

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaire : Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher, organisations professionnelles du bâtiment, Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat etc.

Objectif : Rénover 1031 logements en 2026

ENERGIE'NOV est une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat qui met en relation les particuliers résidant sur le territoire de BOURGES PLUS et souhaitant engager une rénovation énergétique globale de leur logement (plusieurs travaux en une seule fois) avec des groupements d'artisans formés pour proposer une offre complète de rénovation.

En parallèle, la Maison de l'Habitat de BOURGES PLUS accompagne gratuitement les habitants souhaitant engager une rénovation énergétique de leur logement par étape (une succession de travaux à des temps différents).

Dans tous les cas, BOURGES PLUS accompagne techniquement et/ou financièrement les projets de rénovations.



Pour en savoir plus : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/energie-nov-donnez-de-la-valeur-a-votre-habitat>
<https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/aides-et-accompagnement-a-la-renovation-energetique>
<https://www.federation-flame.org/alec/agence-locale-de-lenergie-climat-cher-alec18/>



AXE 2: Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables

Opération 2.5.1 : Construire un cadastre solaire

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaire : In sun we trust, Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher

Objectifs : Informer du potentiel solaire des toitures

Un cadastre solaire est un outil cartographique qui permet aux citoyens et aux entreprises du territoire de visualiser et de connaître le potentiel solaire de leur toiture.

L'outil proposé gratuitement aux habitants de BOURGES PLUS permet également d'avoir une idée de la pertinence économique (hors coût de raccordement) et environnementale de leur projet de toiture solaire.

Pour en savoir plus : <https://agglo-bourgesplus.insunwetrust.solar/>

IN SUN WE TRUST

Notre charte qualité Méthode de calcul FAQ ☎ +33 (0) 84 88 83 25

Entrez votre adresse

Ombragé Ensoleillé

DEMANDER UN DEvis GRATUIT

Estimation détaillée

Vous devez choisir une adresse

Choisissez votre surface de pose

VENTE TOTALE AUTOCONSOMMATION THERMIQUE EAU CHAUDE



AXE 2: Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables

Objectif 8 : Développer les énergies renouvelables

Pilote : BOURGES PLUS, les communes, les entreprises, les citoyens etc.

Partenaire : BOURGES PLUS, société d'économie mixte régional, syndicat départemental d'énergie du Cher, Chambre d'agriculture, GrDF etc.

Objectif : 33% de la consommation énergétique totale du territoire d'origine renouvelable en 2030

Le potentiel total de production d'énergie renouvelable a été estimé à environ 1518 GWh/an, se décomposant comme suit :

- La géothermie avec 843 GWG/an ;
- Le solaire photovoltaïque avec 367 GWh/an ;
- Le biogaz avec 212 GWh/an ;
- Le bois énergie avec 56 GWh/an ;
- Le solaire thermique avec 40 GWh/an.

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial fixe comme objectif de couvrir 33% de notre consommation énergétique totale par des énergies renouvelables locales. En 2016, cette part représentait environ 7,6 % de la consommation énergétique totale de BOURGES PLUS. L'effort à fournir est très important. Pour cela, toutes les filières énergétiques doivent être promues, à l'exception de la filière éolienne dont l'installation, à la date de réalisation du diagnostic du PCAET, était considérée comme très compliquée pour plusieurs raisons (radars militaire et météorologique, cônes de vues de la cathédrale etc.). Tous les projets, du plus petit au plus grand, ont donc leur importance.

La communauté d'agglomération souhaite devenir productrice d'énergies renouvelables et sera attentive à une éventuelle évolution dans le domaine de l'éolien.





AXE 3: Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire

Opération 3.1.2 : Mettre en œuvre le plan vélo intercommunal

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaire : les communes, la direction départementale des territoires du Cher

Objectif : Développer la pratique du vélo utilitaire et de loisirs.

La réalisation d'un plan vélo intercommunal constitue un axe du plan de déplacements urbain de l'agglomération berruyère. Adopté en 2016, le plan vélo de BOURGES PLUS prévoit la création de 17 liaisons cyclables soit 51 km d'itinéraire d'intérêt communautaire à aménager.

Il s'articule avec le schéma régional des vélos-routes et voies vertes et avec le « Canal de Berry à vélo ». Il desservira en priorité les zones d'activités et les équipements scolaires, sera connecté avec les ceintures de boulevards de Bourges et permettra le rabattement vers le Canal de Berry.



Pour en savoir plus : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/vie-pratique-quotidien/transport/plan-velo-intercommunal>



AXE 3: Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire

Opération 3.1.4 : Expérimenter un service de location de vélo

Pilote : AGGLOBUS

Partenaire : les communes, BOURGES PLUS

Objectif : Développer la pratique du vélo utilitaire et de loisirs.

Afin de conforter la forte ambition affichée par le territoire en matière de développement de la pratique du vélo, une expérimentation portant sur la mise en place d'un service de location de vélos classiques et à assistance électrique a été lancée en 2020.

Ce service intitulé « Cycloplus » permet

- la location d'un vélo classique pour une durée fixe de 6 mois non payante ;
- la location d'un vélo à assistance électrique au tarif unique de 1€ par jour et au travers de 3 périodes de location : 1, 3 ou 6 mois.

69 vélos classiques et 95 vélos à assistance électrique sont ainsi proposés à la location.

Pour en savoir plus : <https://www.agglobus.com/se-deplacer/cycloplus>





AXE 3: Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire

Opération 3.2.1 : Favoriser l'équipement en véhicules électriques par la mise en place de bornes de recharges

Pilote : Syndicat Départemental de l'Énergie du Cher

Partenaire : les communes, BOURGES PLUS

Objectif : Mailler le territoire de BOURGES PLUS par un réseau de bornes de recharges électriques

L'amélioration des performances des véhicules thermiques et/ou l'optimisation de leur usage sont deux orientations importantes pour lutter contre le dérèglement climatique. A noter qu'elles sont également cohérentes avec l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air. En effet, le transport routier émet plus de 64% des émissions d'oxydes d'azote (précurseur de l'ozone) du territoire et participe à l'émission des particules PM10 et PM2,5 en quantités significatives (respectivement 18 % et 21%).

Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules en favorisant l'équipement en voitures électriques moins consommatrices (consommation électrique équivalente à 1,5L à 2L/100km) est l'objectif de cette action. Elle est conditionnée à l'existence d'un réseau de bornes de recharges électriques cohérent. 26 bornes sont accessibles sur le territoire communautaire.



Pour en savoir plus : <http://www.ecar18.fr/>



AXE 4: Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée

Opération 4.1.1 : Accompagner le changement de modèle agricole

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaire : Chambre d'agriculture, conseil régional, conseil départemental

Objectif : S'appuyer sur les compétences de BOURGES PLUS pour accélérer l'évolution des pratiques agricoles

BOURGES PLUS a des compétences multiples dans le domaine de l'eau :

- Eau potable : assurer la production et la distribution de l'eau potable ;
- Assainissement : faire en sorte que l'eau que nous rejetons soit propre avec son retour dans le milieu naturel ;
- Eau pluviale : ne pas polluer les rivières et les océans et contribuer à l'infiltration de l'eau dans les sols et les nappes ;
- Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations : gérer les étiages et les risques d'inondations.

La communauté d'agglomération souhaite accompagner et conforter l'ensemble de ces politiques par la mise en œuvre d'une politique globale de transition agro-écologique, notamment sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable et des différents périmètres de protection.

Cette ambition propice à l'innovation et à l'expérimentation (agroforesterie, irrigation de résilience, recouplage agriculture-élevage, label bas-carbone) contribuera également fortement à l'adaptation du territoire au changement climatique et au stockage carbone.

Pour en savoir plus : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/espace-usager>





AXE 4: Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée

Opération 4.2.4 : Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ou biologiques dans les repas des établissements scolaires

Pilote : les communes

Partenaire : Chambre d'agriculture, conseil départemental, association BloBerry

Objectif : Augmenter la part de produits biologiques, locaux et de saison

De plus en plus de communes utilisent le levier de la commande publique pour augmenter la part de produits biologiques, locaux et de saison dans la restauration scolaire. Ainsi, la ville de Saint-Just utilise uniquement des produits bio et/ou locaux et faits maison dans les repas de sa cantine.

La ville de Bourges a choisi d'imposer dans le cahier des charges lié à la restauration scolaire des critères ayant un impact direct sur la qualité et le goût des aliments, mais également sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre : utilisation de produits frais, 30% de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, 30% de produits locaux et/ou issus de circuits courts, recyclage des barquettes...

La crèche associative de Plaimpieds-Givaudins propose également des menus bio et/ou locaux et faits maison.

Pour en savoir plus : <https://ville-stjust.fr/vie-quotidienne/enfance-jeunesse/cantine/>
<https://www.ville-bourges.fr/site/cantines-scolaires>
<http://pirouette-galipette.fr/>





AXE 4: Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée

Opération 4.3.1 : Animer le défi « famille à alimentation positive »

Pilote : association BioBerry

Partenaires : Bourges Plus, les communes

Objectif : Promouvoir les produits biologiques et locaux auprès du grand public et accompagner l'évolution de l'assiette en faveur d'une alimentation plus locale et durable

L'association BioBerry est une association qui a pour missions principales la promotion des productions locales issues de l'agriculture biologique et la mise en réseau des consommateurs avec les producteurs. L'association organise différents événements : marchés bio, ouverture des fermes au grand public etc.

L'association BioBerry anime également le défi « famille à alimentation positive » qui consiste à accompagner des familles volontaires pour intégrer plus de produits bio locaux dans leur alimentation.

A partir de fin 2021 et sur le premier semestre 2022, 5 ateliers seront organisés à Mehun-sur-Yèvre.

Pour en savoir plus : <https://bioberry.wixsite.com/bioberry>





AXE 5: Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire

Objectif 2 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans le fonctionnement interne de BOURGES PLUS

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaires : ADEME, conseil régional

Objectif : Améliorer l'exemplarité de la communauté d'agglomération

Dans les décisions d'équipements qu'elles prennent (aménagement, urbanisme...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairage public...) et du fait des activités par lesquelles elles assurent une compétence de gestion (transports, déchets, chauffage urbain...), les collectivités contribuent directement à environ 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre (source ADEME).

Deux opérations vont permettre à BOURGES PLUS d'améliorer son exemplarité :

- La connaissance des activités les plus émissives en gaz à effet de serre. Cela passera par la mise à jour du bilan carbone de la collectivité.
- La mise en place d'un plan d'actions s'inscrivant dans un cadre de labellisation. Ainsi, le lancement du processus Cit'ergie® permettra à BOURGES PLUS de se doter d'un cadre interne structurant et challengeant pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Pour en savoir plus : <https://citergie.ademe.fr/>





AXE 5: Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire

Opération 5.3.2 : Isoler les bâtiments publics

Pilote : les communes, BOURGES PLUS

Partenaires : ADEME, conseil régional, conseil départemental

Objectif : Diminuer la consommation énergétique du patrimoine communal

L'amélioration énergétique des bâtiments publics représente un potentiel important de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs communes sont activement engagées dans la rénovation de leur patrimoine. Une trentaine de projets sont prévus les prochaines années.

Pour en savoir plus : les sites Internet des communes et/ou les bulletins municipaux





AXE 5: Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire

Opération 5.4.4 : Construire une unité de méthanisation des boues d'épuration urbaine

Pilote : BOURGES PLUS

Partenaires : ADEME, conseil régional

Objectif : Valoriser les boues d'épuration pour produire du biogaz

Les collectivités territoriales possèdent un parc immobilier et réalisent des opérations d'aménagement qui représentent autant de supports et d'opportunités pour développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

L'intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable doit devenir une réflexion systématique pour tous les projets afin de démontrer l'exemplarité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Ainsi, dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration, BOURGES PLUS a choisi de doter cette infrastructure d'une unité de méthanisation qui permettra à partir des boues résiduelles, issues du processus épuratoire, de produire du biogaz qui sera injecté directement dans le réseau de distribution de gaz naturel et pourra être utilisé pour les usages domestiques et industriels de proximité.

Ce projet permettra également de réduire le volume des boues d'épuration produites, et par conséquent le transport routier en site urbain de celles-ci vers la plateforme de compostage située en périphérie de Bourges.

Pour en savoir plus : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/>





Les documents mis à la consultation

→ Disponibles et téléchargeables sur le site internet de Bourges Plus

<https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/avis-de-consultation-du-public-sur-le-projet-de-plan-climat-air-energie-territorial-2021-2026>

La période de consultation publique aura lieu : Du 22/06/2021 au 15/09/2021 inclus

Le dossier complet, (*mis en ligne à partir du 22 juin seulement*, sur le site internet de la communauté d'agglomération) comprend les documents suivants :

- La délibération d'engagement n°13 du 7 novembre 2016 – Approbation des modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial de BOURGES PLUS ;
- Le diagnostic territorial ainsi qu'une synthèse de celui-ci ;
- Le rapport de synthèse présentant la méthodologie utilisée pour élaborer le projet de PCAET et les échanges survenus dans ce cadre ;
- Le projet de programme d'actions ;
- Le rapport d'évaluation environnementale stratégique ;
- La délibération n°4 du 11 février 2021 – Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;
- L'avis de la Préfète de la Région Centre – Val de Loire en date du 15 avril 2021 ;
- Le mémoire en réponse à cet avis.

Durant la même période, ces documents seront également consultables au format papier, sur prise de rendez-vous préalable, au 0800 897 730 ou par courriel service.environnement@agglo-bourgesplus.fr.

Dès l'ouverture de la consultation, les observations ou les propositions peuvent être transmises par l'intermédiaire d'un formulaire électronique dédié sur le site internet <https://www.agglo-bourgesplus.fr/> ou à l'adresse suivante 23-31 boulevard Foch, CS 20321, 18023 BOURGES cedex en précisant sur l'enveloppe « consultation publique du PCAET ».

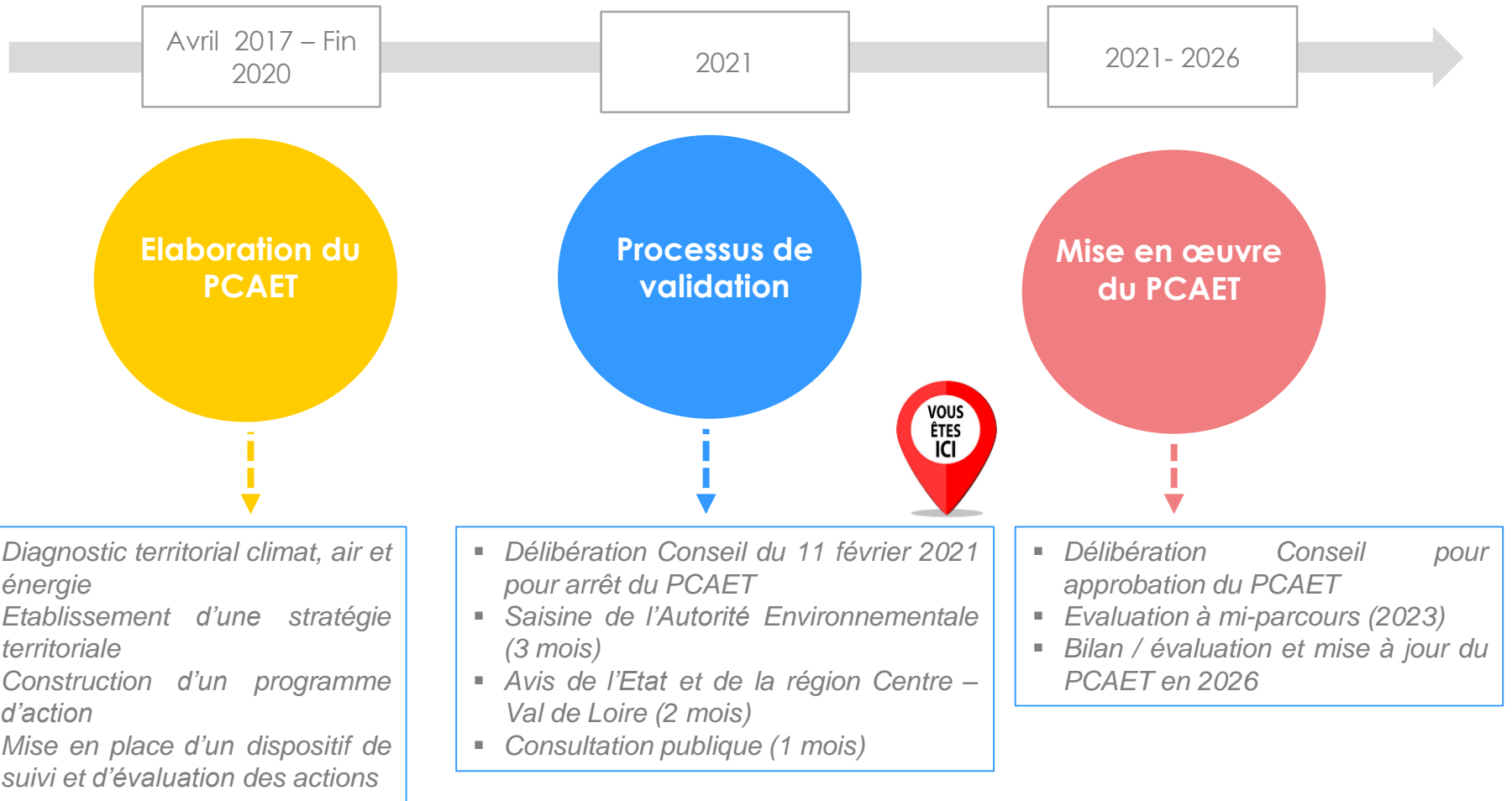
Toute observation formulée en dehors de la période officielle de consultation publique ne pourra être prise en considération.

Une présentation du projet en visioconférence sera organisée le lundi 28 juin 2021 à 18h00, dont les modalités d'accès seront précisées quelques jours avant sur le site Internet de BOURGES PLUS <https://www.agglo-bourgesplus.fr/>.

À l'issue de cette consultation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site internet de la communauté d'agglomération de Bourges. Le projet de Plan climat air Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis du public, avant son approbation par le conseil communautaire.



Vue globale du projet



Plan Climat-Air-Energie Territorial de Bourges Plus

Merci de votre attention



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION